

Image not found or type unknown



## Licenciement économique informations

Par **Iolylo**, le **07/02/2015** à **10:40**

bonjour,

je suis en CDI depuis 20ans dans la meme entreprise, j'apprends que je vais etre licenciée économiquement pour ce CDI ,or ce meme patron m'emploi aussi en extra mais dans une autre structure,désormais il me dit qu'il ne peut plus m'embaucher en extra après m'avoir licenciée d'un coté!

ce qui pourtant n'a rien à voir car j'ai 2 fiches de paie différentes pour 2 jobs différents  
merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **07/02/2015** à **11:25**

Bonjour,

C'est sûr que ce qui concerne une structure ne l'est pas pour l'autre mais de, toute façon, si l'employeur ne veut plus conclure de CDD avec vous, vous ne pouvez pas l'y obliger...

Par **Iolylo**, le **07/02/2015** à **12:11**

oui je me doutais bien mais donc ceci n'est que pretexte?

Par **P.M.**, le **07/02/2015** à **12:22**

Vraisemblablement, surtout s'il prend un autre salarié à votre place...

Par **Iolylo**, le **07/02/2015** à **14:28**

et a t-il le droit de reprendre une autre personne pour le CDI? sachant que moi je suis licenciée économique pour effectuer moins d'heures que moi?

cordialement.

Par **P.M.**, le **07/02/2015** à **16:24**

Déjà, il faudrait savoir si l'employeur vous a proposé la modification du contrat de travail par lettre recommandée avec AR en invoquant un motif économique qu'il pourrait justifier et en vous laissant un mois de réflexion et en vous précisant qu'une absence de réponse vaudrait acceptation sachant que l'engagement de la procédure de licenciement économique ne pourrait être engagée en cas de refus qu'au terme de ce délai...

Pendant un an, vous pourriez faire valoir que vous souhaitez avoir une priorité de réembauche et donc l'employeur devrait vous proposer tout poste...

Par **Iolylo**, le **07/02/2015** à **16:42**

il me l'a dit par téléphone, il voudrait que j'effectue 5h au lieu de 15h par semaine dans cette même structure et le restant dans l'autre structure ou il m'emploie déjà en extra! Donc perte sur mes extras...

cordialement

Par **P.M.**, le **07/02/2015** à **16:46**

A partir du moment où ce sont deux structures différentes, les problèmes devraient être traités séparément même si lors d'un licenciement économique l'employeur se doit avant de proposer un reclassement lorsqu'il est possible...

Mais de toute façon, la procédure devrait être respectée et ce n'est pas par téléphone qu'elle peut être mise en route...